

# Les pièces à fournir avec sa demande de :

## Permis de construire maison individuelle (PCMI)

## Déclaration préalable (DP)

Documents obligatoires pour toutes les demandes

PIECES A FOURNIR POUR UNE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE								
Projet /Pièces à fournir	Plan de situation	Plan de masse	Plan de coupe	Notice	Plan des façades	Document graphique	Photo proche	Photo lointaine
N° pièce	PCMI1	PCMI2	PCMI3	PCMI4	PCMI5	PCMI6	PCMI7	PCMI8
Maison d'habitation	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓

PIECES A FOURNIR POUR UNE DECLARATION PREALABLE								
Projet /Pièces à fournir	Plan de situation	Plan de masse	Plan de coupe	Plan des façades	Représentation de l'aspect extérieur	Document graphique	Photo proche	Photo lointaine
N° pièce	DP1	DP2	DP3	DP4	DP5	DP6	DP7	DP8
Abri de jardin	✓	✓		✓	✓	✓	✓	✓
Véranda /Extension / Garage / Carport / Auvent	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Remplacement menuiserie et création d'ouvertures	✓			✓ <small>Si façade modifiée.</small>	✓	✓	✓	✓
Panneaux solaires	✓			✓	✓	✓	✓	✓
Ravalement de façade	✓			✓ <small>Nécessaire uniquement pour façadezant modifiée</small>	✓	✓	✓	✓
Piscine	✓	✓	✓			✓	✓	✓
l'installation d'une clôture et de murs en extérieur	✓		✓ <small>Clôture de clôture</small>			✓	✓	✓
Division parcellaire	✓	✓						
						A fournir si le projet est visible depuis l'espace public ou si le projet est sur le périmètre des ABF		



- **notice décrivant le terrain et le projet**

### PCMI 4

La notice descriptive, c'est le document où vous racontez TOUT sur votre projet. En général, la notice comprend des explications sur le terrain, les matériaux choisis et la maison.

Rédigez un texte décrivant votre projet : présentation de l'état initial du terrain et de ses abords ET présentation du projet.

Avec des termes précis, expliquez les points suivants :

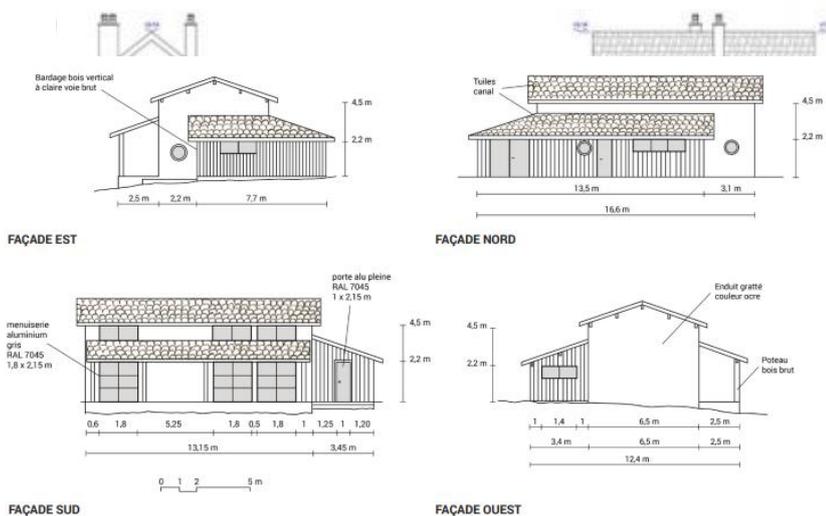
- paysage : urbain, rural, vallonné, plat, arboré, constructions existantes, etc...
- terrain : pente, accès, plantations existantes ou à réaliser, visibilité dans le paysage, etc...
- aspect de la construction projetée : volumes, matériaux, couleurs, architecture traditionnelle ou contemporaine, clôtures, aménagement du terrain, accès, stationnement, etc...
- adaptation du projet à son environnement : respect de l'architecture locale, préservation des plantations existantes, etc...

Soyez cohérent dans ce que vous indiquez entre la notice, le CERFA et les pièces graphiques !

Dans le cas d'une Déclaration Préalable, la notice n'est obligatoire que pour les projets situés en secteur protégé. Cependant, pour une meilleure compréhension du projet, la notice est souvent nécessaire.

- **plan des façades et des toitures**

### PCMI 5 ou DP4 plan des façades et des toitures



Représenter l'organisation future des façades. Ces plans permettent d'apprécier l'aspect extérieur de la construction à réaliser et permet de vérifier toutes les dimensions.

Pour les DP :

À fournir uniquement si la pièce DP4 est insuffisante pour montrer la modification envisagée : DP 5 une représentation de l'aspect extérieur de la construction faisant apparaître les modifications projetées : par exemple prendre une photo de la façade existante et appliquer un calque pour montrer les modifications.

- **document graphique permettant d'apprécier l'insertion du projet de construction dans son environnement**

### PCMI 6 ou DP 6

Le document graphique permet d'apprécier l'insertion du projet au sein de son environnement, notamment par rapport aux voisins et au paysage.



Prenez une photographie du terrain tel qu'il est actuellement.

Représentez sur cette photographie l'insertion du projet ainsi que le traitement des accès et des abords.

Vous pouvez réaliser au choix 1 croquis à la main, 1 montage photographique, 1 simulation informatique.

**Une perspective en 3D du projet n'est pas un document graphique d'insertion du projet dans son environnement.**

- **photographie permettant de situer le terrain dans l'environnement proche**
- **photographie permettant de situer le terrain dans le paysage lointain**

### PCMI 7 ou DP 7

### PCMI 8 ou DP 8

DP7 – Photographie proche

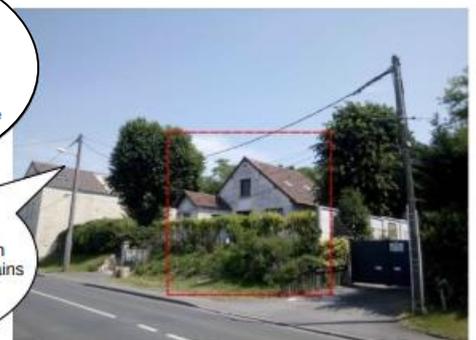
DP8 – Photographie paysage lointain



Prendre une photographie du terrain tel qu'il est actuellement dans un environnement proche.

Les prises de vues sont localisées et numérotées sur le plan de masse..

Cette photographie permet d'apprécier le paysage lointain avant projet et l'aspect des terrains avoisinants.



**Ces vues doivent être prises depuis l'espace public et non pas à l'intérieur du terrain, ni en vue aérienne**

**À NOTER** : 3 exemplaires de chaque pièce nécessaire en fonction de la demande (voir tableau ci-dessous) doit être joint à chaque dossier de demande.